

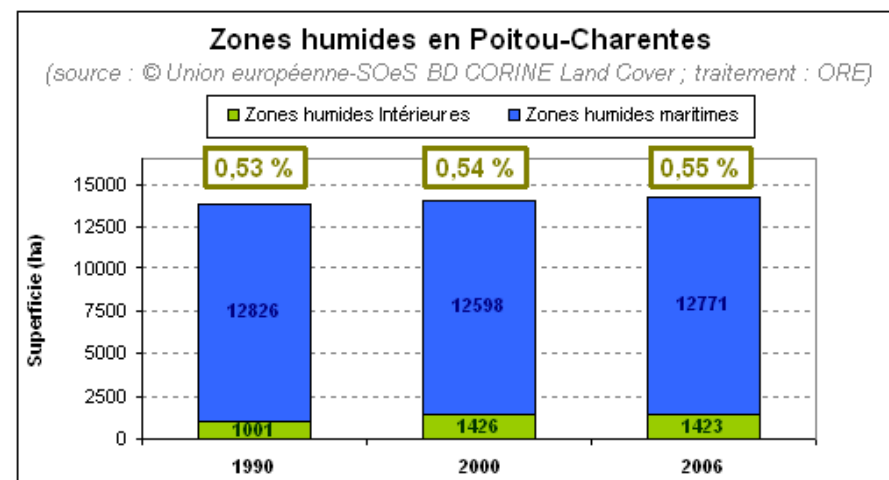
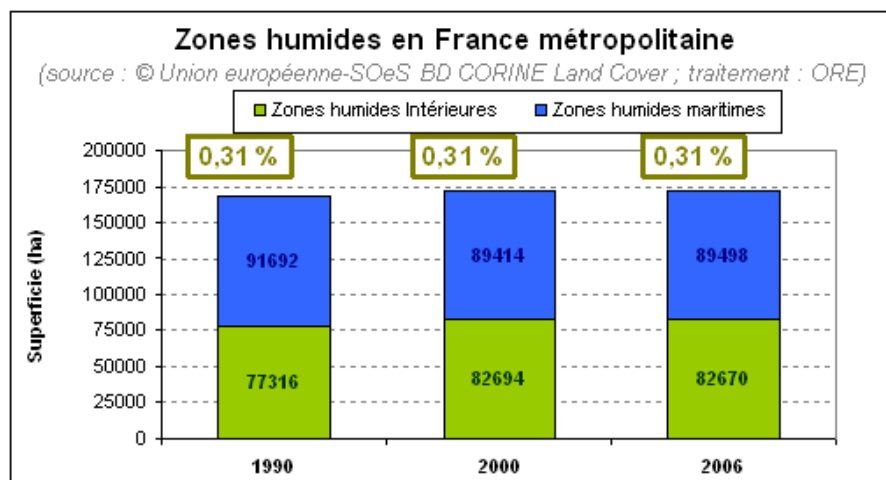
Zones humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Ces espaces revêtent des réalités écologiques et économiques très différentes. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui vise à assurer leur préservation, en a toutefois donné une définition : « On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les graphiques suivants représentent la part des zones humides (maritimes ou intérieures) en fonction de la superficie totale. Les surfaces de zones humides proviennent de la base de données CORINE Land Cover. Elles ont été calculées en 1990, 2000 et 2006.

Répartition des zones humides par rapport à la superficie totale

Sources : © Union européenne-SOeS BD CORINE Land Cover / Traitement : ORE Poitou-Charentes



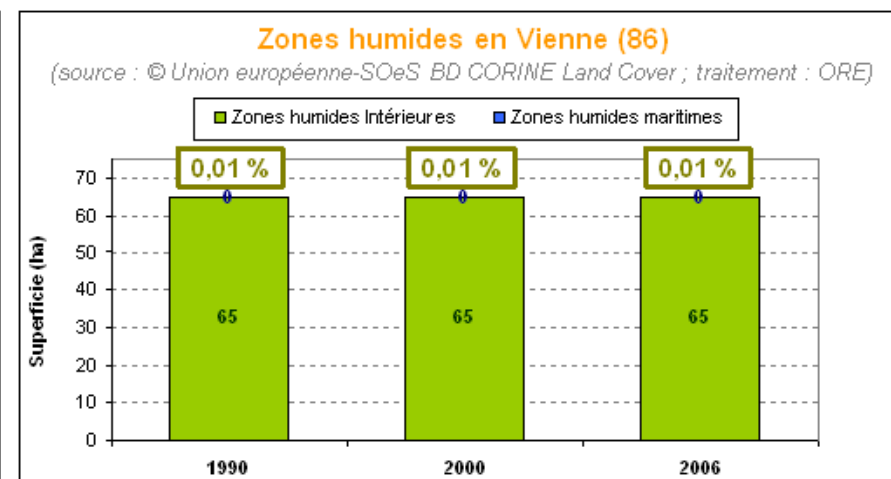
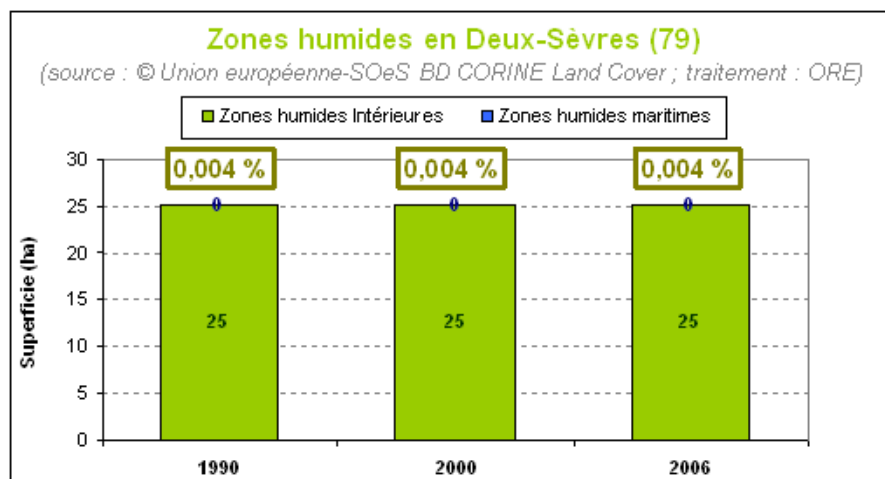
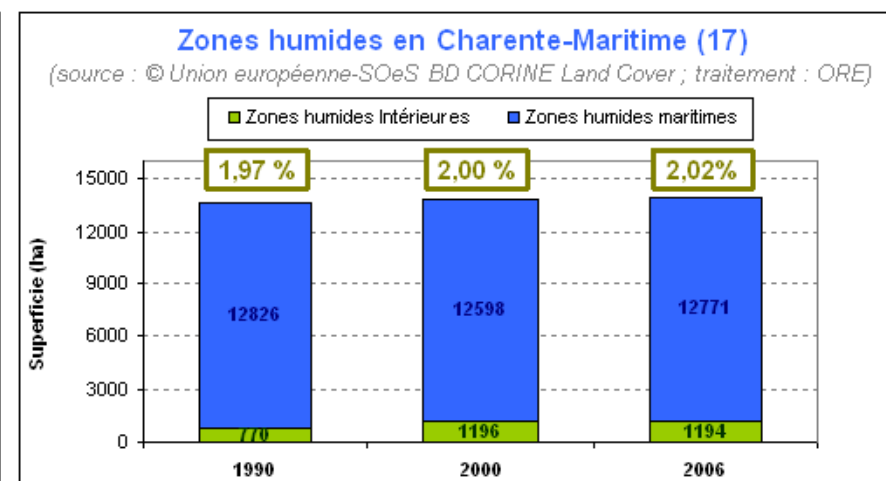
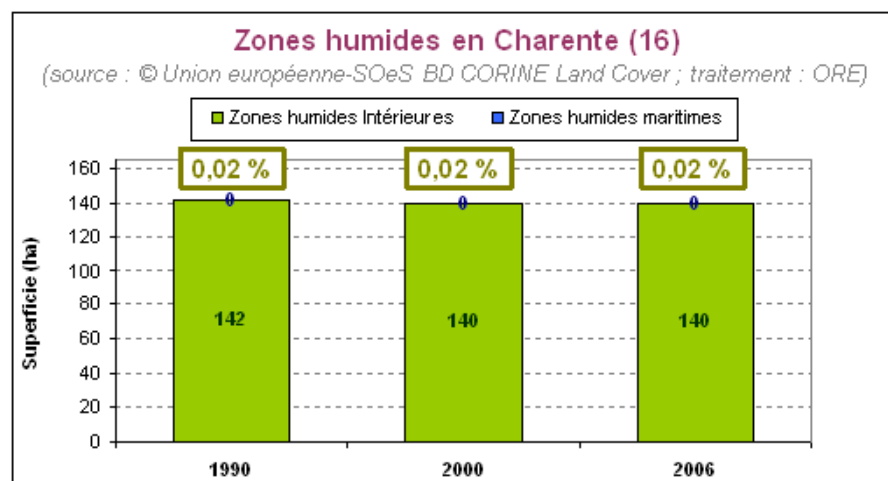
* le pourcentage indique la surface en zones humides par rapport à la surface totale

► **Articles commentant ce chiffre clé sur le site du RPDE :**

- Rubrique [Connaitre l'eau et ses usages en région > Les ressources présentes > Zones humides](#)

► **En téléchargement :**

- Les données traitées de l'ORE Poitou-Charentes (au format xls)



*le pourcentage indique la surface en zones humides par rapport à la surface totale

► **Pour en savoir plus :**

- [SIGORE](#), Système d'Information Géographique de l'ORE (cocher Eau > Zones humides)
- [Portail Zones Humides](#) (EauFrance)
- [Forum des Marais Atlantiques](#)
- [Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides](#)